

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 NOVEMBRE 2017**

Présents : MM RAVEL Jean-Paul, DURRIS Roland, LATOUR Agnès, DURRIS Jean, FAYARD Liliane, GAUMOND Marie-Thérèse, NOUVET Christine, ROCHE Alexandre, NARDINI Philippe, PALMIER David, MEILLAND Pauline, BERGEAT Lionel et GEORGES Pierre-Eric
Absente excusée : LAURENT Florence

Approbation du compte rendu :

Le compte rendu n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

Projet futur local infirmier :

Monsieur le Maire présente les différents devis des architectes pour l'étude du projet mais des explications complémentaires devront être fournies pour plus de clarté avant de choisir.

Avancement dossier changement des huisseries à la salle des fêtes :

Monsieur le Maire rappelle que la mairie a obtenu une subvention de Loire Forez dans le cadre du cercle vertueux et l'autorisation de commencer les travaux de la Région (celle-ci devrait présenter le dossier en commission fin novembre). Tous les devis demandés n'étant pas rendus, la décision est reportée à la prochaine réunion.

Transfert des biens d'assainissement à Loire Forez Agglomération :

Monsieur le Maire rappelle qu'au 1^{er} janvier, la commune transférera l'assainissement à Loire Forez Agglomération. Monsieur le Maire rappelle que la parcelle section ZA n° 196 au Mortier sur lequel est installée la station représente 4 203 m². Il propose de ne transférer qu'une partie de ce terrain et de conserver la partie plantée de peupliers. Les frais de bornage pourraient être couverts par la vente des arbres. Monsieur le Maire s'est renseigné et l'entreprise Roche propose 800 euros des peupliers sur pied. L'assemblée approuve l'ensemble de ces propositions à l'unanimité.

Schéma de mutualisation de Loire Forez Agglomération :

Monsieur le Maire présente le schéma établi par la communauté d'agglomération. L'assemblée prend note de l'ensemble des services proposés et approuve ce schéma à l'unanimité.

Réflexion autour du courrier de Pierre-Jean Rochette :

Monsieur le Maire voudrait que l'assemblée débatte du courrier reçu de Pierre-Jean Rochette et qui leur a été transmis par mail. Monsieur le Maire en rappelle le contenu à savoir un projet de commune nouvelle autour de Boën. Alexandre Roche, pense que la décision n'appartient pas à l'assemblée seule, il pense que si ce projet murissait il serait favorable à la mise en place d'un référendum sur notre territoire. Il ressort également du débat qu'il est nécessaire de grossir la commune centre de notre secteur pour peser face à Montbrison et Saint-Just-Saint-Rambert au niveau de Loire Forez Agglomération. La réflexion est ouverte.

Voirie 2018 :

Monsieur le Maire rappelle que cette compétence est transférée à Loire Forez Agglomération au 1^{er} janvier 2018. Il convient de décider à ce jour si nous souhaitons programmer de la réfection de voirie et si oui où. Loire Forez Agglomération a évalué notre investissement annuel de voirie à 60 190 euros TTC. Ainsi, chaque année nous financerons cette enveloppe soustraite de la TVA et d'un subventionnement à hauteur de 14 000 euros environ. Compte tenu de ces éléments, l'assemblée décide d'engager un nouveau programme voirie dès 2018. L'assemblée décide d'enrobé la voirie sur laquelle le nouveau réseau d'assainissement des hameaux du haut est passé. Ainsi, il est décidé de commencer par le haut de la commune et de prévoir chaque année en descendant jusqu'à la station de Valezy. En 2018, il va donc être demandé à Loire Forez Agglomération de prévoir la réalisation d'un enrobé du carrefour des Sagnes jusqu'à Montailard ce qui devrait représenter environ 1km de voies.

Avenir de la vigne :

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Reumont locataire de notre vigne et la notamment interrogé sur sa volonté de travailler la vigne ou pas. Cette année encore elle n'a pas été entretenue et n'a produit aucun raisin mais surtout reflète une mauvaise image au niveau de la commune.

Monsieur Reumont souhaite conserver cette vigne et s'engage à l'entretenir. En paiement de la location, Monsieur Reumont a remis à la mairie 120 bouteilles sur lesquels il a été posé l'étiquette créée par Pierre-Eric Georges que Monsieur le Maire en profite pour remercier.

Courrier Mesdames Pouilly concernant la vente de leur terrain :

Monsieur le Maire donne lecture de ce courrier par lequel mesdames Pouilly demandent notamment si la commune a sollicité France Domaine pour l'évaluation de leur terrain section A n° 65 de 1040 m² situé à côté du terrain de boules. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'engager cette démarche.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un représentant d'Intermarché qui a fait une proposition de vente du terrain au pont rompu (ancien intermarché) à hauteur de 80 000 euros. Monsieur le Maire a transmis cette proposition à Loire Forez Agglomération qui décidera de donner suite ou pas (ce terrain pourrait être utilisé pour un parking de poids lourds).

Monsieur le Maire sollicite les élus pour qu'ils encouragent les treloinois à répondre au quizz du bulletin municipal.

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de faire imprimer de nouvelles enveloppes pour la mairie et propose de faire évoluer le logo. Chacun va y réfléchir et notamment Pierre-Eric Georges.

Agnès LATOUR propose de retenir la charcuterie Chazal pour concocter les 34 colis que nous distribuerons à nos aînés.

Christine NOUVET présente l'état d'avancement du marché de la création. Tout se présente bien.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande d'indemnité de conseil reçue de Madame Adeline Brochier, chef de poste à la trésorerie de Boën. L'assemblée décide de ne pas attribuer d'indemnité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement du recours de Madame Sarmaize au Tribunal Administratif de Lyon pour refus de certificat d'urbanisme et de permis de construire. Le cabinet Petit notre avocat, nous a transmis le mémoire de l'avocat de Mme Sarmaize et le mémoire qu'il propose de transmettre au Tribunal en réponse. Il a été annexé un mail de SIEL qui confirme la nécessité technique de raccorder ce terrain par son accès, c'est-à-dire au nord de la parcelle nécessitant une extension de réseau. Espérons que le Tribunal Administratif entendra les contraintes techniques de Siel et comprendra la réponse négative de la commune qui ne peut assumer une dépense de plus de 11 000 euros pour l'extension du réseau pour alimenter cette future habitation.

Monsieur le Maire présente également la réglementation que la commune de Boën-sur-Lignon va mettre en place rendant la circulation des poids lourds de plus de 7.5 tonnes interdite dans le centre sauf pour desserte locale au 1^{er} janvier 2018. L'assemblée émet un avis favorable à ce plan de circulation.

Pierre-Eric Georges réitère sa demande de signalisation au sol de la limitation de vitesse sur la route du gros pin. La commission voirie note.

La séance est levée à 23 heures.

Trelins, le 09 novembre 2017.

Jean Paul RAVEL, Maire,

